

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PLENIER DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

Réunion du 06 octobre 2023

Monsieur Florent Calvayrac, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques, après vérification de la composition du Conseil en formation plénière, ouvre la séance à 10H07.

Membres présents :

- Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques
- Yann HARDIVILLIER, co-Directeur chargé des études (à partir de 10h50)
- Antoine LAURENT, co-Directeur Recherche
- Véronique GODARD, Responsable administrative

➤ Collège des Professeurs :

- Catherine POTEL
- Dominique PY
- Florent CALVAYRAC
- Christophe LEGEIN

➤ Collège des autres enseignants :

- Maud BARRE
- Vincent LEIGNEL
- Bertrand LIHOREAU
- Sébastien BOYAS
- Pierre JACOBONI

➤ Collège des personnels BIATSS :

- David PEIGNE
- Veyis GUNES
- Fanny LAUDE-MOLINA

➤ Collège des personnalités extérieures – 1ère catégorie :

- Dominique CARRE
- Frédéric DUTHON
- Abdelmajid EL ARRASSE

Membres représentés

➤ Collège des Professeurs :

- Lazhar BENYAHIA représenté par Maud BARRE
- Alexandre BROUSTE représenté par Pierre JACOBONI
- Benoît CHENAIS représenté par Vincent LEIGNEL
- Nicolas PEYROT représenté par Sébastien BOYAS

➤ Collège des autres enseignants :

- Sarah KAAKAI représentée par Pierre JACOBONI

Florent CALVAYRAC présente l'ordre du jour :

- 1. Approbation du PV du conseil du 7 septembre 2023**
- 2. Informations diverses**
- 3. Groupes de TD et de TP**
- 4. Nouveau DU de STAPS**
- 5. Budget**
- 6. Prise en charge des frais d'inscription des étudiants aux « 24 heures du code » par le département informatique**
- 7. Master 2 EAD nanophysique : demande de proportionnalité des coûts au nombre de modules**

Florent CALVAYRAC fait un point sur le scrutin organisé en vue du renouvellement intégral des membres du Conseil le 10 octobre 2023. Il précise que 3 listes ont été déposées : une liste de MCF, une liste de Professeurs ainsi qu'une liste de personnels BIATSS. Le comité consultatif électoral a validé les listes.

Florent CALVAYRAC présente M. Frédéric DUTHON, représentant la CPME au sein du collège des personnalités extérieures.

Florent CALVAYRAC propose d'aborder les points à l'ordre du jour. Il précise que la documentation documents a été envoyée en urgence peu de temps avant le conseil. Un conseil restreint se tiendra à la suite du Conseil plénier.

1. Approbation du PV du Conseil du 7 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil. Une demande de correction a été transmise par Dominique PY. Le PV a été modifié en conséquence.

18 votants présents ou représentés		
18 votes pour	0 abstentions	0 votes contre
approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil plénier de l'UFR Sciences et Techniques du 7 septembre 2023.		

2. Informations diverses

Florent CALVAYRAC propose de soumettre les points suivants à l'ordre du jour du CA de l'Université :

- L'évolution du PRN ;
- La création d'une DDSN (direction à la sécurité numérique) en lien avec la ZRR;
- La création d'un conseil avec des usagers de tous les laboratoires/départements ;
- L'accès à Apogée pour les enseignants et enseignants chercheurs.

Florent CALVAYRAC explique que la DDSN aurait vocation à débattre des questions de sécurité de l'Université et qu'elle serait composée de représentants des laboratoires et des départements.

Sébastien BOYAS arrive à 10h15.

Pierre JACOBONI propose d'ajouter une demande d'accès aux dossiers des étudiants dans l'application Apogée pour les enseignants et enseignants chercheurs.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Catherine POTEL évoque le problème des ordinateurs bridés qui ne permettent pas l'installation de nouvelles applications ou de logiciels.

David PEIGNE indique qu'il est possible d'avoir un accès total à son PC en transmettant une demande aux informaticiens de l'UFR.

3. Groupes de TD et de TP

Florent CALVAYRAC rappelle les indications fournies par le service d'aide au pilotage : les formations en licence ou en licence professionnelle comptabilisant moins de 15 inscrits ainsi que les masters comptabilisant moins de 10 inscrits sont considérés comme étant en faibles effectifs. Toutes ces formations doivent donc être saisies en TD et non en CM. Les formations en alternance ne sont pas concernées.

Florent CALVAYRAC explique que l'année précédente l'information avait été reçue après la saisie des dossiers entraînant ainsi le paiement d'heures CM. Ce ne sera plus le cas. Il ajoute qu'il est impératif de modifier toutes les heures apparaissant en rouge.

Florent CALVAYRAC projette les effectifs et les groupes proposés en Commission Enseignement le 5 octobre 2023. Les documents tenant compte des modifications apportées lors du conseil figurent en annexes.

Pierre JACOBONI indique qu'en informatique 3 groupes de TP sont annoncés alors que l'année a commencé avec 4 groupes.

Florent CALVAYRAC propose d'indiquer 4 groupes et de le soumettre au vote.

Maud BARRE fait remarquer que parfois 3 groupes sont nécessaires au lieu de 2 pour la L3 physique-chimie car des modules sont mutualisés. Florent CALVAYRAC prend en compte la demande de correction.

Florent CALVAYRAC confirme qu'en cas de doute sur les effectifs comme c'est le cas actuellement pour les CMI, les mathématiques et la géologie, seules des heures TD seront saisies.

Florent CALVAYRAC signale qu'un doute subsiste concernant les effectifs du Master 2 physique.

Dominique PY fait remarquer qu'en chimie 2 groupes TP sont proposés et seulement 1 groupe TD.

Florent CALVAYRAC répond qu'il s'agit sans doute d'un groupe d'étudiants en présentiel et d'un groupe d'étudiants en EAD. Il propose donc de soumettre 2 groupes au vote puisqu'il est impossible d'ouvrir des groupes TD non votés.

Vincent LEIGNEL indique que la responsable des L1 a créé 10 groupes alors que le tableau n'en indique que 9. Il précise que la responsable des L1 confirmera ces informations.

Florent CALVAYRAC explique que les effectifs ont été vérifiés et que les inscriptions sont closes.

Maud BARRE constate que le groupe d'étudiants en Accès Santé a été mis à part, ce qui peut expliquer cette différence.

Florent CALVAYRAC remarque que les LAS sont intégrés mais pas les étudiants du Pluripass.

Maud BARRE précise qu'en pratique 2 groupes ont été créés dans l'emploi du temps pour leur permettre d'être ensemble.

Florent CALVAYRAC soumet les 3 tableaux au vote.

20 votants présents ou représentés		
20 votes pour	0 abstentions	0 votes contre
approuvent à l'unanimité des voix, les groupes TD/TP tels que proposés dans les documents.		

4. Nouveau DU – département STAPS

Florent CALVAYRAC présente la demande de création du DU « Métier de l'enseignement, second degré » du département STAPS. Il s'agit d'un DU auto-financé visant à offrir une seconde chance aux étudiants du master MEEF métiers de l'enseignement et de la formation en sport qui ont échoué une première fois au CAPES. L'objectif est de fournir un statut à un groupe de 10 à 15 étudiants avant une nouvelle présentation au concours.

Sébastien BOYAS ajoute qu'auparavant les étudiants avaient la possibilité de passer le concours en M1 puis en M2 ce qui leur permettait d'avoir deux tentatives au cours du master, ce qui n'est plus le cas actuellement. Ce DU répondra à une demande des étudiants qui pourront bénéficier d'une aide à la préparation d'un concours qui est particulièrement difficile.

Yann HARDIVILLIER arrive à 10h49.

Florent CALVAYRAC confirme que la création des DU ainsi que le choix des tarifs appliqués font partie des prérogatives de l'UFR.

Sébastien BOYAS indique que le département aurait souhaité fixer les droits d'inscription en fonction du nombre d'heures de cours dispensées.

Florent CALVAYRAC explique qu'il faut d'abord proposer un tarif et le voter. Il propose de fixer des tarifs au module.

Fanny LAUDE-MOLINA demande si l'ouverture d'un DU requiert un nombre minimum d'étudiants.

Florent CALVAYRAC répond qu'il n'existe pas d'effet de seuil lorsque le choix d'une tarification au module est adoptée puisqu'une somme forfaitaire est demandée pour la préparation du diplôme en plus d'un coût marginal par étudiant. Il attire l'attention du département sur le fait que l'inscription massive d'étudiants entraînerait la création de 2 groupes et par conséquent doublerait les heures et les droits d'inscription, ce qui rendrait la formation inabordable pour les étudiants.

Florent CALVAYRAC soumet la demande du département STAPS au vote.

20 votants présents ou représentés		
19 votes pour	1 abstention	0 votes contre
approuvent à la majorité des voix la demande de création du DU « Métier de l'enseignement, second degré » du département de STAPS.		

5. Budget

Florent CALVAYRAC projette les informations suivantes :

-Les différents blocages provoqués par la surconsommation des crédits des départements et du pilotage de l'UFR sont désormais résolus.

-Dans l'attente de la mise en exécution du BR2 : avance à l'UFR par les autres composantes :

- prêt d'une enveloppe globale de 109 000 € :
 - ✓ 90 000 € pour remettre le solde des départements à zéro
 - ✓ 19 000 € pour permettre à l'UFR ST de poursuivre son activité d'ici le BR2

-En conséquence :

- Les crédits des laboratoires (90 k€) sont rétablis.
- Pour les crédits des départements et du pilotage de la composante, une enveloppe de 19 k€ est disponible (l'UFR descendra les crédits à la demande, après priorisation des besoins, sur les lignes budgétaires des demandeurs).
- Après validation du BR2, une enveloppe supplémentaire de 41 k€ sera attribuée à l'UFR.
 - ✓ 109 000 € (dans l'immédiat) - 150 000 € (BR2)

Florent CALVAYRAC ajoute que la rectrice a demandé de fortes réductions de budget estimant que l'aspect des recettes n'était pas sincère.

Florent CALVAYRAC explique que le blocage est lié à deux facteurs. Premièrement, les montants des lignes budgétaires n'ont pas évolués par rapport à l'année précédente. Or, dans le cadre de la prévision de réduction budgétaire, au-delà de 60 % du BI, les dépenses sont venues alimenter un objet spécifique, le 901ZG. Cet objet a absorbé les dépenses en négatif en attendant l'entrée en application du BR2. Celui-ci n'étant jamais entré en application, l'UFR n'a pas récupéré l'intégralité de son budget. De plus, la Direction a fait le choix de ne pas ventiler le budget par département pour éviter que certains départements commencent l'année avec des budgets très faibles.

Florent CALVAYRAC fait remarquer que le budget alloué à l'UFR est dorénavant insuffisant pour fonctionner normalement du fait de l'augmentation du prix des produits chimiques, de l'inflation et de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Florent CALVAYRAC présente la chronologie des recettes d'apprentissage. Le document figure en annexe.

Florent CALVAYRAC pointe un décalage entre les prévisions de recettes de l'alternance, la notification du CFA et ce qui est réellement versé par le CFA. Il s'étonne que bien que le nombre d'alternants ait triplé, les recettes ne soient pas plus importantes. Il suggère de fournir au CFA des justificatifs de meilleure qualité.

Dominique CARRE déplore l'abandon du système de collecte de la taxe d'apprentissage précédent qui paraissait plus fluide ce qui affecte à la fois les entreprises et les candidats à un poste en entreprise.

Frédéric DUTHON précise que les chefs d'entreprises versent obligatoirement une part fixe de la taxe d'apprentissage à l'Etat ainsi qu'une part variable à l'organisme de leur choix.

Florent CALVAYRAC ajoute que suite à des problèmes techniques, le dernier versement estimé à 12.000 € sera effectif en décembre avec le risque qu'il tombe dans le fonds de roulement faute de pouvoir être utilisé sur année civile.

Vincent LEIGNEL quitte la réunion à 11h15.

Florent CALVAYRAC indique que les laboratoires devront patienter encore quelques jours avant de pouvoir commander.

6. Prise en charge des frais d'inscription des étudiants aux « 24 heures du code » par le département informatique

Florent CALVAYRAC projette les informations relatives à la demande du département d'informatique :

- **Montant en 2023 : 300 €**
- **Date : 6 avril 2024**

Dominique PY précise qu'il s'agit du montant attribué en 2023 en non en 2022. Le document est modifié en conséquence.

Sébastien BOYAS quitte la réunion à 11h21.

16 votants présents ou représentés		
<u>16 votes pour</u>	<u>0 abstentions</u>	<u>0 votes contre</u>
approuvent la prise en charge des frais d'inscription des étudiants aux « 24 heures du code » par le département informatique.		

7. Master 2 EAD nanophysique : demande de proportionnalité des coûts au nombre de modules

La documentation relative à ce point figure en annexe.

Florent CALVAYRAC informe les membres que les normes pédagogiques de scénarisation n'ayant pas été respectées par l'intégralité des enseignants de physique, le PRN a pris la décision de ne pas ouvrir le master de nanophysique.

Bertrand LIHOREAU indique qu'il ne comprend pas pourquoi le PRN dispose de telles prérogatives.

Florent CALVAYRAC ajoute que des étudiants se sont inscrits et souhaite donc que les modalités d'inscription soient modifiées afin de permettre à ces étudiants de s'inscrire aux 4 modules que le PRN a estimé recevables.

Dominique PY demande si cela leur permettra d'obtenir un diplôme.

Florent CALVAYRAC précise que ce n'est pas possible mais que les étudiants seront invités à suivre les 4 premiers modules la première année et les modules restant ensuite.

Dominique CARRE demande le coût de chaque module.

Florent CALVAYRAC indique que le nombre d'heures et les contenus sont équivalents pour chaque module. Il propose donc une proportionnalité des coûts au nombre de modules pour les modules jugées acceptables.

Maud BARRE précise qu'il est arrivé par le passé que quelques collègues ne rendent pas de contenu ce qui peut expliquer cette situation.

Florent CALVAYRAC confirme que certains modules ont été rejetés car ils ne respectaient pas les normes imposées.

Florent CALVAYRAC soumet la demande au vote.

16 votants présents ou représentés		
<u>15 votes pour</u>	<u>1 abstention</u>	<u>0 votes contre</u>
approuvent la demande de proportionnalité des coûts au nombre de modules pour le Master 2 EAD nanophysique.		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h29.

Le Mans, le

21 NOV. 2023

La Secrétaire,

Le Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques,

Solène BOULAHIA

Florent CALVAYRAC



**Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Techniques
Florent CALVAYRAC**

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Annexe 1 : Groupes TD et TP

3. Groupes TD - TP

Rappel : formations à faibles effectifs

----- Message transféré -----

Sujet : Heures CM sur enseignements à faibles effectifs 2022 2023

Date : Tue, 24 Jan 2023 11:38:51 +0100

De : Service d'aide au pilotage <aide-pilotage@univ-lemans.fr>

Répondre à : aide-pilotage@univ-lemans.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe un fichier de recensement des enseignements à faibles effectifs sur lesquels des heures CM ont été saisies (extraction SPE au 23/01/2023).

Sont considérés en faibles effectifs :

- les enseignements dans les formations de niveau L et LP : IP < 15.
- les enseignements dans les formations de niveau M : IP < 10.

Attention à vérifier préalablement que toutes les inscriptions pédagogiques ont été saisies !

Pour rappel, cette demande fait suite à la fixation de seuils de référence pour l'ouverture de formations comme précisé dans la lettre de cadrage budgétaire 2018 (que vous trouverez en pièce jointe), aucune délibération du CA depuis lors n'étant venue abroger cette dernière :

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,
Cordialement,

--

Vincent Blin

Gestionnaire

Direction Générale des Services Adjointe - Service aide au pilotage



3. Groupes TD - TP (2023)

2023-24	L1			L2			L3		
		eff.	TD/TP		eff.	TD/TP		eff.	TD/TP
ACOUSTIQUE + CMI		30 + 9	1/3		32+4	1/3		29+7	1/3
PHYSIQUE-CHIMIE	PC-FA-LAS	48	2/3	PC+CPES	25+1	1/2	PHY (EAD)	16 (12)	1(1)/1(1)
	ENSIM	17	(1/1)	ENSIM	34	1/2	CHIM (EAD)	30 (13)	1(1)/2(1)
	ESGT	46	(1/2)	ESGT	32	1/2			
							SC.PHY		1
MATHS	Appli-LAS Actu Fin.	55	2/3		28	1/2	L3 Maths Ec. Actu 1 Maths- eco	23 22 3	2/3
		21	1/1		14	1/1			
INFO		64	2/4		52	2/3		55	2/4
SV-ST		174	5/10	ST	9+4	1/1		9	1/1
				SV	16 (BG) 118	(1/1) 3/6		7 74	(1/1) 2/4
STAPS		435	11/22 (12/18)	APAS	120	3/6 (5)	APAS	70	2/4
				EM	96	3/5	EM	65	2/4 (3)
				MS	57	2/2	MS	37	1/1 (1)

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr



3. Groupes TD - TP (LP)

2023-24		
	eff.	TD/TP
ACOU. VIBRATIONS	7	1/1
ECND	12	1/1
MAINTENANCE		
Vehicules Comp.	14	1/1
Moteurs	14	1/1
METIERS BTP	21	1/1
PROD. ANIM	14+16	1/1
INDEBIO	16	1/1



Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

2.3. Groupes TD - TP (Masters)

2023-24	M1			M2		
		eff.	TD/TP		eff.	TD/TP
ACOUSTIQUE	Acoustique	16	1/1	ETBV	13	1/1
	IMDEA	14	1/1	IMDEA	13	1/1
	Waves	3	1/1	Waves	16	1/1
				Rech.	6	1/1
CHIMIE	Chimie	30	1/3	Matériaux	6	1/1
	EAD	21	1/2	Polymères	13	1/1
				MSO + EAD	10 + 2	1/2
PHYSIQUE	Nano-optique	23	2/2	MECA	13	1/1
				Nano + EAD	14 + 5	1/1
MATHS	E. Actuariat 2	48	2/3	Data	28	
				Finances	18	1/2
				Model.	5	
INFO	Intell. Art.	33	1/2	Intell. Art.	32	1/2
SV	Tox Ecotox	19	1/1	Tox Ecotox	12	1/1
STAPS	APAS	25	1/1	APAS	24	1/1
	MEEF EPS	32	1/2	MEEF EPS	27	1/1

Annexe 3 : Master 2 EAD nanophysique : demande de proportionnalité des coûts au nombre de modules

UFR Sciences et Techniques (suite)							
M1-M2 CHIMIE (EAD)							
DA 1022 2022	C/ECTS (P)	C/ECTS (A)	ECTS	Tarif B = DA*(100/ECTS)	Tarif A = DA*(100/ECTS)	23% tarif A	Tarif B
243 €	30 €	70 €	2	202 €	303 €	95,75 €	262 €
			3	273 €	453 €	133,25 €	272 €
			4	323 €	523 €	152,75 €	282 €
			5	383 €	593 €	172,25 €	292 €
			6	433 €	663 €	191,75 €	302 €
			7	483 €	733 €	211,25 €	312 €
			8	533 €	803 €	230,75 €	322 €
			9	583 €	873 €	250,25 €	332 €
			10	633 €	943 €	269,75 €	342 €
			11	683 €	1 013 €	289,25 €	352 €
			12	733 €	1 083 €	308,75 €	362 €
			13	783 €	1 153 €	328,25 €	372 €
			14	833 €	1 223 €	347,75 €	382 €
			15	883 €	1 293 €	367,25 €	392 €
			16	933 €	1 363 €	386,75 €	402 €
						150,25 €	
			17	413 €	1 433 €	371,75 €	412 €
			18	423 €	1 503 €	391,25 €	422 €
			19	433 €	1 573 €	410,75 €	432 €
			20	443 €	1 643 €	430,25 €	442 €
			21	453 €	1 713 €	449,75 €	452 €
			22	463 €	1 783 €	469,25 €	462 €
			23	473 €	1 853 €	488,75 €	472 €
			24	483 €	1 923 €	508,25 €	482 €
			25	493 €	1 993 €	527,75 €	492 €
			26	503 €	2 063 €	547,25 €	502 €
			27	513 €	2 133 €	566,75 €	512 €

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

UFR Sciences et Techniques (Suite)

M1-M2 CHIMIE (EAD)

UNIVERSITÉ
LE MANS

DN 2022-2023	KVCA (P)	KVCA (A)	SECT	Taux P + DM (OBJECTS)	Taux A + DM (OBJECTS)	23% DM (A)	Taux B
			28	523 €	2 329 €	330,75 €	320,75 €
			29	539 €	2 278 €	348,25 €	348,25 €
			30	548 €	2 348 €	365,75 €	365,75 €
			31	558 €	2 418 €	383,25 €	383,25 €
			32	568 €	2 488 €	400,75 €	400,75 €
			33	578 €	2 558 €	418,25 €	418,25 €
			34	588 €	2 628 €	435,75 €	435,75 €
			35	598 €	2 698 €	453,25 €	453,25 €
			36	608 €	2 768 €	470,75 €	470,75 €
			37	618 €	2 838 €	488,25 €	488,25 €
			38	628 €	2 908 €	505,75 €	505,75 €
			39	638 €	2 978 €	523,25 €	523,25 €
			40	648 €	3 048 €	540,75 €	540,75 €
			41	658 €	3 118 €	558,25 €	558,25 €
			42	668 €	3 188 €	575,75 €	575,75 €
			43	678 €	3 258 €	593,25 €	593,25 €
			44	688 €	3 328 €	610,75 €	610,75 €
			45	698 €	3 398 €	628,25 €	628,25 €
			46	708 €	3 468 €	645,75 €	645,75 €
			47	718 €	3 538 €	663,25 €	663,25 €
			48	728 €	3 608 €	680,75 €	680,75 €
			49	738 €	3 678 €	698,25 €	698,25 €
			50	748 €	3 748 €	715,75 €	715,75 €
			51	758 €	3 818 €	733,25 €	733,25 €
			52	768 €	3 888 €	750,75 €	750,75 €
			53	778 €	3 958 €	768,25 €	768,25 €
			54	788 €	4 028 €	785,75 €	785,75 €
			55	798 €	4 098 €	803,25 €	803,25 €
			56	808 €	4 168 €	820,75 €	820,75 €
			57	818 €	4 238 €	838,25 €	838,25 €
			58	828 €	4 308 €	855,75 €	855,75 €
			59	838 €	4 378 €	873,25 €	873,25 €
			60	848 €	4 448 €	890,75 €	890,75 €

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr